



04 90 07 43 60

Tarifs 2024

ACCUEIL DE JOUR

Applicables par Arrêté du Conseil Départemental au 01 janvier 2024 :

	1 journée par semaine	2 journées par semaine	3 journées par semaine
GIR 3 - 4	201.24 € /mois	402.48 € /mois	603.72 € /mois
GIR 1 - 2	256.24 € /mois	512.48 € /mois	768.72 € /mois

Tarif Journalier GIR 3-4 : 50.31 €

Tarif Journalier GIR 1-2 : 64.06 €

Possibilité d'obtenir une aide financière par le Conseil Départemental en fonction des ressources.

Faire une demande d'APA initiale ou de révision auprès des assistantes sociales de votre secteur :

(Mme Nicot ou Mme Bouvet).